



Doublons et triplon

Pourquoi une nouvelle commission sur l'avenir des finances publiques ?

Le Haut Conseil des finances publiques ou le Haut-Commissariat au Plan auraient très bien pu faire l'affaire



Jean Castex vient d'installer une "commission sur l'avenir des finances publiques" composée d'anciens élus, d'économistes et de spécialistes des finances publiques ©SIPA



Mécomptes publics, François Ecalle

Le Premier ministre vient d'installer une "commission sur l'avenir des finances publiques" composée d'anciens élus, d'économistes et de spécialistes des finances publiques. Elle est chargée de proposer des scénarios de retour à l'équilibre des comptes publics, avec un objectif de réduction progressive de l'endettement, une stratégie de gestion de la dette ainsi que des réformes des règles de gouvernance et des outils de pilotage des finances publiques.

Il est évidemment nécessaire d'éclairer l'opinion sur la situation et les perspectives des finances publiques. Dans le passé, la commission présidée par Michel Pébereau en 2005 puis Paul Champsaur et Jean-Philippe Cotis en 2010 ont ainsi présenté de très intéressants rapports sur les déficits et l'endettement publics. Le paysage institutionnel a toutefois changé depuis, et on peut se demander pourquoi il a fallu créer une nouvelle commission de la dette.

Compétence et indépendance

Le Haut Conseil des finances publiques, créé en 2012, est le mieux placé pour établir un tel rapport. Composé d'économistes et de magistrats de la Cour des comptes, il a les compétences et l'indépendance nécessaires. Malheureusement, son mandat est très restrictif et la loi organique de 2012 l'empêche juridiquement de publier un tel rapport. Le gouvernement considère sans doute que le Parlement est trop occupé pour prendre le temps de modifier la loi organique, ce qui est regrettable.

“Le Haut Conseil des finances publiques, est le mieux placé pour établir un tel rapport. Composé d'économistes et de magistrats de la Cour des comptes, il a les compétences et l'indépendance nécessaires”

Depuis une douzaine d'années, la Cour des comptes éclaire la situation et les perspectives des finances publiques par son rapport annuel sur ce sujet, avec les compétences et l'indépendance requises. Si elle compte de plus en plus d'économistes dans ses rangs, elle reste toutefois mal placée pour établir ou analyser des scénarios macroéconomiques. En revanche, son récent rapport sur le cadre organique et la gouvernance des finances publiques présente un diagnostic et des propositions pertinentes. Je ne vois pas bien ce que la nouvelle commission pourrait ajouter, sauf des recommandations dont la mise en œuvre nécessite de changer la Constitution, ce que la Cour des comptes s'est interdite de faire, et une analyse critique de l'idée de cantonner la dette Covid, que la Cour n'a pas examinée.

“Une des principales fonctions du Commissariat au Plan a toujours été de réunir des commissions d'experts, de partenaires sociaux et de représentants de la société civile. Il aurait très bien pu mettre en place une commission sur l'avenir des finances publiques en son sein”

Le gouvernement vient de recréer un Haut-Commissariat au Plan chargé d'animer et de coordonner les travaux de planification et de réflexion prospective. Ses travaux auront un intérêt limité s'ils ne prennent pas en compte la situation et les perspectives à long terme des finances publiques, qui pourraient même faire l'objet de son premier rapport. Une des principales fonctions du Commissariat au Plan a toujours été de réunir des commissions d'experts, de partenaires sociaux et de représentants de la société civile. Il aurait très bien pu mettre en place une commission sur l'avenir des finances publiques en son sein.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics - la chronique de François Ecalle](#)